

Contexte : cette fiche pratique relative aux procédures administratives d'inscription à l'UGA est destinée aux proviseurs, chefs d'établissement et personnels des lycées signataires de la convention de partenariat avec l'UGA.

CONTACT LYCEE

Pour toute question relative à la procédure :
contact-cpge@univ-grenoble-alpes.fr

CONTACT ETUDIANT

Pour toute question relative à l'inscription :
[Formulaire de contact](#)
(en ligne sur le [site UGA](#))

Liens

[Site web de l'UGA](#)
[Site de la CVEC](#)

Textes réglementaires

Code de l'éducation
[Art. L.612-3, D.612-29](#)

CPGE 1 - Inscription en 1^{ère} année de licence

■ **Phase préparatoire**

- 1- Les élèves CPGE qui souhaitent s'inscrire à l'UGA doivent obligatoirement compléter un questionnaire en ligne sur le [site de l'UGA](#) du **7 au 17/10/2025** pour renseigner son choix de licence parmi l'offre de formation UGA.
- 2- Le lycée transmet le lien vers le questionnaire et le calendrier à ses élèves.
- 3- L'UGA transmet au lycée le **17/10/2025** une extraction des réponses au questionnaire afin que les établissements puissent contrôler les inscriptions de leurs élèves et les relancer si nécessaire.
- 4- L'UGA transmet au lycée le **7/11/2025** le fichier final des CPGE1 ayant complété le questionnaire
- 5- L'UGA intègre les choix de licence dans sa base pour permettre l'inscription à partir du **20/11/2025** et communique aux élèves les identifiants individuels de connexion au serveur d'inscription (n° OPI)

■ **Inscription de l'étudiant**

- 1- Il doit préalablement **s'acquitter de la CVEC** et obtenir une attestation. Cette action est obligatoire y compris pour les boursiers qui en sont exonérés : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 2- Il s'inscrit ensuite en licence à l'UGA via le web entre le **20/11 et le 10/12/2025** en se connectant au serveur d'inscription grâce à ses identifiants (n° OPI) : <https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo-uga/ident1.jsf>
- 3- Il dépose les pièces justificatives exigées en ligne : <https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

En cas de difficulté, il contacte l'Assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne.

■ **Liste des inscrits - Remise de la carte d'étudiant**

- 1- L'UGA transmet le **11/12/2025** au lycée la liste des inscrits.
- 2- Le lycée vérifie que tous les étudiants devant s'inscrire à l'UGA figurent dans cette liste et transmet au plus tard le **17/12/2025**, une liste complémentaire des étudiants absents des listes UGA (se reporter ci-dessous à la partie *Date-limite d'inscription*).
- 3- Les cartes d'étudiants seront transmises aux lycées à partir de mi-janvier.

CPGE 2 - Inscription en 2^{ème} année de licence

▪ Phase préparatoire

- 1- Le lycée transmet à l'UGA avant le **07/10/2025** la liste des inscrits en CPGE2 par classe.
- 2- L'UGA ouvre les accès à l'inscription en L2 à l'UGA en fonction de la L1 validée par les étudiants inscrits à l'UGA en 2024/25 et des demandes de réorientation transmises par les étudiants le cas échéant. Les étudiants non-inscrits à l'UGA en 2024/25 devront s'inscrire via un formulaire d'inscription (cf ci-dessous)

▪ Inscription de l'étudiant (étudiant inscrit à l'UGA en 2024/25)

- 1- Il doit préalablement **s'acquitter de la CVEC** et obtenir une attestation, y compris les boursiers exonérés : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 2- Il s'inscrit ensuite en licence à l'université via le web entre le **20/11 et le 10/12/2025** en se connectant au serveur d'inscription grâce à son numéro d'étudiant UGA (8 chiffres commençant par 124XXXXX ou 123XXXXX) + sa date de naissance (jjmmaaaa) : <https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga/etapes/identification.jsp>
- 3- Il dépose les pièces justificatives exigées en ligne : <https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

En cas de difficulté, il contacte l'Assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne.

▪ Liste des inscrits - Mise à jour de la carte d'étudiant

- 1- L'UGA transmet le **11/12/2025** au lycée la liste des inscrits.
- 2- Le lycée vérifie que tous les étudiants devant s'inscrire à l'UGA figurent dans cette liste et transmet au plus tard le **17/12/2025**, une liste complémentaire des étudiants absents des listes UGA (se reporter ci-dessous à la partie *Date limite d'inscription*).
- 3- Les stickers (réinscription) seront transmis aux lycées à partir de mi-janvier

Situations particulières

▪ Etudiant CPGE2 non inscrit à l'UGA en 2024/25

Si l'étudiant n'était pas inscrit à l'UGA en 2024/2025, il ne peut procéder à son inscription en ligne (données non présentes dans la base de l'université). Il doit contacter l'assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) pour obtenir un formulaire d'inscription à compléter et transmettre avec les pièces justificatives **avant le 10/12/2025** à la composante de rattachement (selon licence).

▪ Etudiants CPGE2 en filière littéraire candidat pour un échange ERASMUS en L3 en 2025/26

L'étudiant doit contacter en octobre l'assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne pour obtenir une autorisation d'inscription anticipée à partir du 15/10.

▪ Etudiants CPGE2 redoublant (« cubes ») en filière littéraire

La procédure d'inscription en 3^{ème} année de licence est la même que la procédure d'inscription en 2^{ème} année.

▪ Etudiants CPGE2 redoublant (« cubes ») en filière économique ou scientifique

Il doit préalablement **s'acquitter de la CVEC** et obtenir une attestation, y compris les boursiers exonérés : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Il doit contacter l'assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) pour obtenir un formulaire d'inscription à compléter et transmettre avec les pièces justificatives **avant le 10/12/2025** à la composante de rattachement (selon licence).

Date-limite d'inscription

L'inscription parallèle à l'UGA ne sera plus **possible au-delà du 15 janvier 2026** en application de l'article D612-29 du Code de l'Education ("*Le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours*").

Afin que soit impérativement respecté ce délai, les listes des inscrits à l'UGA seront transmises le **11/12/2025** aux lycées pour s'assurer de l'inscription des étudiants. Le lycée devra transmettre à l'UGA au plus tard le **17/12/2025** une liste complémentaire (le cas échéant) des étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'UGA mais ne figurant pas dans les listes de l'UGA.

Seuls les étudiants figurant sur cette liste complémentaire pourront être autorisés à s'inscrire à **titre dérogatoire** du **5** au **9/01/2026**. Tous les étudiants devront avoir finalisé leur inscription au plus tard le **15/01/2026**. Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de la date-limite du 15 janvier 2026.